



MARS - AVRIL 1994
MARCH - APRIL

CROCODILE

Lettre aux Parlements d'Europe - Fondée par Altiero Spinelli • Letter to the Parliaments of Europe - Founded by Altiero Spinelli

- On the EU Constitution
A propos de la Constitution de l'UE p. 3
David Martin, MEP
- Appel aux citoyens de l'Union
Appeal to the citizens of the Union p. 4
Mouvement Européen
- The Ioannina Compromise
Le compromis de Ioannina p. 6
- Le progrès du Livre Blanc
The Progress of the White Paper p. 9

« Mieux vaut une crise... »

Les Douze avaient négocié le Traité de Maastricht pour une Communauté... à Douze, qui aurait dû être complétée avec la révision de 1996 et achevée ensuite avec la monnaie unique - en 1999, au plus tard.

Puisqu'un nombre croissant de pays européens était en train de frapper à la porte de la Communauté, les Douze avaient décidé d'offrir aux pays riches de l'AELE l'Espace Economique Européen et aux pays pauvres de Visegrad les Accords d'Association, en leur demandant d'attendre le début du prochain millénaire pour entrer dans l'Union européenne. De ce point de vue, la lecture des procès-verbaux des réunions de la Conférence intergouvernementale, qui a abouti à l'adoption du Traité de Maastricht, est fort significative: si la Lettre Crocodile aura les moyens nécessaires, elle sortira ces textes de ses archives et en fera un cadeau pour ses abonnés.

La suite des événements européens après la signature du Traité de Maastricht, et notamment le « non » danois au référendum du 2 juin 1992, ainsi que l'action habile du Foreign Office ont bouleversé le calendrier de l'Union. C'est ainsi que le Conseil européen a décidé à Lisbonne, en juin 1992, d'ouvrir les négociations avec l'Autriche, la Finlande, la Norvège et la Suède, afin de permettre leur adhésion avant la révision de 1996. Depuis Lisbonne, des voix pleines d'assurance et d'autorité se sont levées pour souligner les risques d'élargir sans approfondir et pour demander une réflexion à Douze sur les modifi-

« It would be better to have a crisis... »

The Twelve negotiated the Maastricht Treaty for a Community of... Twelve. It was to be finalised by the revision process in 1996 and completed by the advent of the single currency by 1999 at the latest.

Since increasing number of European countries were knocking at the doors of the Community, the Twelve decided to offer the European Economic Area to the wealthy countries of the EFTA and to offer Association Agreements to the poor countries of Visegrad.

These offers were accompanied by asking them to wait until the start of the next millenium to enter the Community. In this respect the minutes of the meetings of the Inter-governmental Conference which led to the adoption of the Maastricht Treaty are instructive. If the Crocodile Newsletter can have the necessary means, it will remove these texts from its files and make a present of them to its subscribers.

Developments after signature of the Maastricht Treaty, and in particular the Danish « No » in the referendum of 2 June 1992, and the skiful manoeuvres of the British Foreign Office have wrecked this timetable. Thus the European Council in June 1992 decided in Lisbon to open negotiations with Austria, Finland, Norway and Sweden with a view to their accession before the 1996 revision.

Since Lisbon, confident and authoritative voices have been raised to emphasise the risks of widening



cations institutionnelles indispensables à une Union élargie : nos lecteurs se souviennent certainement des déclarations de Jacques Delors, Felipe Gonzalez, Ruud Lubbers, Beniamino Andreatta, Willy Claes, Alain Lamassoure..., dont les citoyens européens ont pu largement bénéficier grâce à la transparence qui caractérise aujourd'hui les activités de l'Union.

Malgré ces déclarations, le calendrier établi à Lisbonne a été jusqu'ici respecté : ce qui nous fait penser que ces déclarations n'ont pas été répétées dans les lieux appropriés - c'est-à-dire dans les réunions du Conseil des Ministres - et qu'elles ont été plutôt prononcées dans un esprit de Café de Commerce.

Ayant obtenu gain de cause dans le calendrier fixé à Lisbonne, les Britanniques ont voulu mettre leur sceau sur la révision de 1996: l'élargissement doit comporter un renforcement de la souveraineté nationale de chaque pays et donc un affaiblissement des mécanismes institutionnels de l'Union. Au delà de la fausse querelle sur la minorité de blocage, voilà le but fondamental de l'action menée par John Major et Douglas Hurd sur le système décisionnel au sein du Conseil. Ils ont ainsi doublement gagné, grâce au compromis grec de Ioannina (publié intégralement à la page 8), qui permet à nouveau la paralysie décisionnelle provoquée par le compromis de Luxembourg et ceci malgré les aboiements de la dernière heure de Jean-Luc Dehaene, Theodoros Pangalos et Alain Lamassoure lors de la Convention du Mouvement Européen International.

Les dés sont maintenant sur la table du Parlement européen, dont la majorité a proclamé - à maintes reprises - son opposition à l'élargissement sans approfondissement. Il lui sera certainement difficile d'avaler le compromis de Ioannina et de confier ses espoirs à un Comité de Sages dont la tâche et l'influence seront calquées plutôt sur celles du Comité Dooge de 1984 que sur celles du Comité Spaak de 1955 ou du Comité Delors de 1988.

« Mieux vaut une crise qu'un mauvais compromis » avait déclaré Jacques Delors devant les sept-cent délégués du Mouvement Européen International. Voilà un message qui devrait être pris terriblement au sérieux par le Parlement européen ou, tout au moins, par une minorité de députés capables de bloquer l'avis conforme sur les traités d'adhésion et remettre ainsi les dés au prochain Parlement européen élu.

without deepening and to request due reflection of the Twelve on the indispensable institutional changes for an enlarged Union.

Our readers will recall the declarations of Jacques Delors, Felipe Gonzalez, Ruud Lubbers, Beniamino Andreatta, Willy Claes, Alain Lamassoure..., the benefit of which European citizens have enjoyed thanks to the transparency which marks the activities of the Union today.

Despite these declarations, the Lisbon time-table has been kept to up till now. This makes us think that these declarations were not restated in the appropriate places, i.e. in the meetings of the European Council or of the Council of Ministers, but rather that they were made as it were in the spirit of a Working Man's Pub.

Having advanced their cause by means of the Lisbon calendar the English sought also to put their stamp on the 1996 revision. Enlargement was to comprise a strengthening of the national sovereignty of each country and thus a weakening of the decision-making of the Union. Beyond the false squabble on the blocking minority this was the basic purpose of the action led by John Major and Douglas Hurd in respect of the balance of votes within the Council.

They have won twice thanks to the Greek compromise at Ioannina (text published at page 8) which allows decision-making paralysis again, reminiscent of the Luxembourg Compromise, and this despite the last-minute braying of Jean-Luc Dehaene, Theodoros Pangalos and Alain Lamassoure at the Convention of the International European Movement in Brussel, the 25 March 1994.

The thimbles are now on the table of the European Parliament in which a great majority has repeatedly proclaimed its opposition to widening without deepening. It will certainly be difficult for the European Parliament to swallow the Ioannina Compromise and to place its hopes in the hands of a « Comité de Sages » whose task and influence will be more in line with the Dooge Committee of 1984 than with the Spaak Committee of 1955 or the Delors Committee of 1988.

« It would be better to have a crisis than a bad compromise » declared Jacques Delors to the seven-hundred delegates at the International European Movement Convention. This is a message which the European Parliament will have to take very seriously or which at least a minority of MEPs, capable of blocking the assent on the accession treaties and so placing the thimbles on the table of the next European Parliament, will have to heed.

« Nous sommes bien conscients du fait qu'en vous écrivant en français et en anglais, qui ne sont ni l'une ni l'autre notre langue maternelle, nous risquons de commettre des fautes linguistiques plus ou moins graves, et nous imposons, d'autre part, un effort supplémentaire à nous-mêmes qui écrivons et à quelques-uns d'entre vous qui nous lisez. Mais c'est là le destin de toute langue qui devient « koiné diálektos », « lingua franca ». Il en a été ainsi, par exemple, du latin et du grec, lorsqu'ils sont devenus les deux langues de communication courantes dans l'Empire romain. Veuillez donc, chers lecteurs, accepter de bonne grâce la médiocrité de notre langue. De notre côté, nous nous efforcerons de dire des choses qui méritent d'être lues. »

« We are aware that by writing to you in French or English, neither of which is our mother tongue, on the one hand we run the risk of making some serious grammatical mistakes, while on the other hand we are putting an additional strain on ourselves as authors, as well as on some of our readers. But that is the fate of any language which becomes a « koiné diálektos », a « lingua franca ». It happened, for example, in the case of Latin and Greek, when they became the two languages for everyday communication in the Roman Empire. Thus we ask our readers to make allowances for our mediocre prose. For our part, we promise to write things deserving to be read. »

(Altiero Spinelli, « Crocodile », octobre 1980)



Le projet de Constitution : où en sommes nous ?

Il serait idiot de gaspiller des énergies en se disputant sur le statut exact du projet de Constitution discuté par le Parlement européen en février 1994. C'est un texte qui, en tout cas, n'est pas définitif mais qui sera la base pour des discussions ultérieures avec les parlements nationaux. Si, à ce stade, le Parlement européen se borne à « prend note » du travail de la Commission Institutionnelle ou « accueille le texte » ou « l'approuve comme base de discussion », ou, comme il l'a fait finalement, prend note de cela « avec satisfaction », ceci est un problème marginal. Certainement, j'aurais préféré un appui plus positif, comme celui formulé dans la résolution préparée par la Commission Institutionnelle elle-même, qui était basé sur mon propre amendement. Cet amendement approuve le projet de Constitution comme base pour des discussions plus larges, notamment avec les parlements nationaux et, si possible, dans une conférence des Parlements, ainsi qu'avec les autres institutions et l'opinion publique, afin de rassembler le plus large consensus sur un projet final ». Le point crucial est que nous avons un texte qui peut servir pour lancer un débat très large, nécessaire au futur développement constitutionnel de l'Europe. Si les termes exactes de la résolution du Parlement ont simplifié la vie à ceux qui avaient des véritables réserves sur des aspects particuliers du projet pour approuver la résolution - et il y avaient en effet des raisons légitimes d'avoir des réserves sur des aspects particuliers - ceci était peut-être le prix qu'il fallait payer. Après tout, le projet de Constitution existe et il a été imprimé dans le procès-verbal dans toutes les langues. Il a, donc, un certain statut et peut être utilisé comme base pour avancer. La « constitution » existante de l'Union Européenne, c.à.d. les traités, n'est pas suffisante. Elle consiste en plusieurs chevauchements et elle comprend des traités fréquemment modifiés, elle contient douze procédures législatives différentes; elle ne garantit ni l'efficacité ni la démocratie dans tous les aspects de la vie de l'Union Européenne et elle n'est pas un texte qui puisse inspirer les citoyens de l'Union. Il faut avoir un seul document concis, clair et transparent qui devrait remplacer les traités et doter l'Union d'une structure institutionnelle efficace et plus démocratique. Ceci est le message central que le Parlement européen est en train de lancer. Cet effort, qu'il s'agit de la préparation de la conférence intergouvernementale en 1996, ou qu'il s'agit d'une alternative à la méthode traditionnelle d'une conférence intergouvernementale, a été appuyée par les représentants des parlements nationaux dans les « Assises » parlementaires de Rome. Il en suit que le projet de Constitution devrait être l'objet de discussions ultérieures dans les « Assises », ou, au moins, dans des discussions bilatérales avec les parlements nationaux. De cette manière, un projet de constitution peut ainsi naître perfectionné et révisé bénéficiant d'un large degré de consensus.

The Draft Constitution : Where Now ?

3

It would be foolish to spend energy arguing about the exact status of the draft Constitution debated by the European Parliament last February. It is a text that, in any case, was not a final one but a basis for further discussion with national parliaments, with the other institutions and, above all, with the wider public. Whether, at this stage, the European Parliament merely « notes » the work of its Institutional Committee, « welcomes » the text, « approves it as a basis for discussion », or, as it finally did, notes it « with satisfaction », is really a secondary matter.

Of course, I would have preferred a more positive endorsement, as formulated in the resolution tabled in the Committee on Institutional Affairs itself, which was based on my own amendment. This amendment « approves the draft Constitution to serve as a basis for wider discussions, notably with national parliaments, and possibly in a Conference of Parliaments, as well as with the other institutions and the public in order to reach the broadest possible consensus on a final draft ». The crucial point is that we have a text that can serve to launch the wide-ranging debate necessary on Europe's future constitutional development.

If the particular wording of the Parliament resolution made it easier for those who had genuine reservations about particular aspects of the draft - and there were legitimate reasons to have reservations about particular aspects - to approve the resolution, then maybe that was a price worth paying. The draft constitution does, after all, now exist and has been printed in the minutes in all the languages. It therefore has a certain status and can be used as a basis for carrying the process forward.

The existing « constitution » of the European Union ie. the Treaties, is unsatisfactory. It consists of several overlapping and frequently amended treaties, contains over a dozen different legislative procedures, does not guarantee efficiency nor democracy in all aspects of the life of the European Union and it is not a text that can inspire the Union's citizens. There is clearly a case for a single, concise, clear and transparent document that would replace the treaties and equip the Union with an efficient and more democratic institutional structure. This is the central message that the European Parliament is putting forward.

This endeavour, whether it is seen as preparation for the 1996 IGC or as an alternative to the traditional method of an IGC, is one that the representatives of the national parliaments also endorsed in the parliamentary « assizes » in Rome. It follows that the draft constitution should be subject of further discussion in the new « assizes », or at least in bilateral discussions with national parliaments. In that way a refined and revised draft constitution can emerge enjoying a broad degree of consensus.

David Martin
Vice-President of the EP



Appel aux citoyens de l'Union

1. Le Parlement européen entamera en juin prochain sa quatrième législature. Elle sera destinée à compléter le processus de réalisation de l'Union européenne. Une communauté de droit et de démocratie sera cimentée par le vote d'hommes et de femmes qui s'exprimeront pour la première fois en tant que citoyens de l'Union et détermineront - par leur vote - les choix fondamentaux pour l'achèvement de l'Union.

2. Les raisons de hâter l'Union européenne sont aujourd'hui évidentes. La crise économique et sociale, les bouleversements des relations internationales, la montée des nationalismes et de l'intolérance montrent que les Etats nationaux - sans une action commune, décidée et exercée par des institutions communes - ne sont pas en mesure de maîtriser le chômage, de protéger l'environnement, d'assurer la sécurité interne et externe, de sauvegarder la paix et de défendre la dignité de l'homme.

3. Le Traité de Maastricht représente un progrès vers l'Union, mais les réponses qu'il a données à la demande d'une nouvelle société, plus solidaire et plus démocratique, sont insatisfaisantes. De surcroît, ses objectifs et sa structure institutionnelle ne sont pas adéquats pour répondre au choc du prochain élargissement ainsi qu'à la perspective de l'unification, sur base démocratique, de l'Europe après la fin des régimes communistes.

4. Il s'agit notamment :

- * de doter l'Union des moyens institutionnels pour définir et mettre en oeuvre une véritable politique extérieure commune;

- * d'établir un pacte social au niveau européen, qui garantisse la croissance et l'emploi, sur la base des objectifs fixés par le « Livre Blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi »;

- * de définir et de garantir les droits des citoyens de l'Union, en assurant notamment une protection efficace des minorités;

- * de donner une réponse adéquate aux inquiétudes des jeunes pour leur avenir - notamment en matière de formation et d'emploi - et d'établir un modèle de société pour lequel il vaut la peine de se battre.

5. La réalisation de ces objectifs exige un système institutionnel de l'Union plus efficace et plus démocratique, doté d'un gouvernement responsable devant le Parlement européen. L'édification de l'Union - dont les premières pierres ont été posées par le Traité de Maastricht sur les fondements de la Communauté Européenne - doit donc être achevée.

6. Les Douze ont pris l'engagement de réexaminer le Traité de Maastricht en 1996. A cette occasion, il devra s'agir de mettre fin aux « opting out », de renforcer les pouvoirs du Parlement européen, de réaliser pleinement la citoyenneté de l'Union et la

Appeal to the citizens of the Union

1. Next June, the EP is to be reelected for the fourth time. During this term of office, the achievement of the Union is set for completion. A community in law and democracy will be cemented by the vote of men and women who will be voting for the first time as citizens of the Union and who, by their vote, will determine the fundamental options governing completion of the Union.

2. The reasons for stepping up the pace of the Union are today evident. Economic and social crisis, upheavals in international relations, the rise of nationalism and intolerance show that, in the absence of common action, embarked upon and exercised by common institutions, the national States are quite unequipped to deal with unemployment, to protect the environment, to guarantee internal and external security, to safeguard peace and to defend the cause of human dignity.

3. The Treaty of Maastricht does represent progress in the direction of the Union, but the answer it has provided to the demands for a new society, imbued with more solidarity and greater democracy, are unsatisfactory. In addition, its goals and its institutional structure are ill-equipped to cope with the shock of the forthcoming enlargement and the prospect of unification of Europe - on a democratic basis - after the collapse of the Communist regimes.

4. The following steps have to be taken:

- * the Union must be endowed with the institutional means required for the definition and implementation of a genuine common foreign policy;

- * a Social Pact must be achieved, guaranteeing growth and employment on the basis of the objectives set by the « Delors White Paper »;

- * the rights of the citizens of the Union must be defined and guaranteed, including effective protection of minorities;

- * appropriate responses must be given to the concerns felt by young people with regard to their future - in relation, in particular, to training and employment - and a model of society for which people feel prepared to fight must be created.

5. In order to achieve these objectives, the Union must be endowed with more effective and democratic institutional system and led by a government, responsible before the Parliament. The construction of the Union - the foundation stones of which were put in place by the Maastricht Treaty on the basis of the European Community - must in this way be completed.

6. The Twelve have undertaken to reexamine the Maastricht Treaty in 1996. On this occasion, it will be essential to put an end to the « opting-out », to step up the powers of the European Parliament, to make citizenship of the Union and European defence dimension into realities, to ensure - with the active role



dimension européenne de la défense, d'assurer - avec le concours actif du Parlement - que l'élargissement s'effectuera dans un équilibre positif avec l'approfondissement indispensable.

7. L'élaboration et les débats de ratification du Traité de Maastricht ont montré, toutefois, que l'Union doit être réalisée à travers des procédures plus transparentes et que les éléments essentiels du projet final doivent être mieux définis.

8. Démocratie, solidarité et subsidiarité sont les éléments essentiels d'une Union sur base fédérale :

* le caractère démocratique est la condition essentielle pour rapprocher les citoyens aux institutions qui les représentent et pour fonder l'action de l'Union sur leur consensus;

* la solidarité entre les peuples et les Etats est la condition essentielle pour combattre l'intolérance et arrêter le fléau apparemment inexorable du chômage;

* l'application positive du principe de subsidiarité est la condition essentielle pour garantir une répartition efficace des compétences et un contrôle démocratique au niveau local, régional, national et européen.

9. Une Union sur base fédérale ne peut pas être réalisée par un traité international, rédigé dans une Conférence intergouvernementale qui décide à l'unanimité et dans laquelle les représentants des gouvernements sont chargés de défendre - chacun - l'intérêt égoïste de son propre pays. Elle doit être, au contraire, bâtie sur un pacte élaboré par les élus des peuples qui voudront y participer. C'est ainsi que la transparence de la construction européenne sera garantie et que le consentement des citoyens pourra être obtenu.

10. Exiger un tel pacte signifie demander que l'Union soit dotée d'une Constitution élaborée par les élus européens, c.à.d. par le Parlement qui est la seule instance où sont légitimement représentés les citoyens de l'Union en tant que tels et qui soit en mesure de rédiger un projet dans une perspective européenne.

11. Le Parlement européen a affirmé la nécessité de doter l'Union d'une Constitution démocratique. Il revient au Parlement élu en juin 1994 d'élaborer un tel projet, de l'adresser aux gouvernements et aux parlements nationaux pour leur demander de l'assumer et de l'approuver. Une Convention réunissant les membres du Parlement européen et des Parlements des Etats membres devra se tenir avant 1996.

12. Aucun des Etats membres ne pourra empêcher un groupe d'Etats membres de continuer d'avancer, en bâtissant une Union fédérale dotée d'une Constitution démocratique.

13. Une étape fondamentale de l'Union commencera, ainsi, avec les élections du 9 et 12 juin 1994. Le rôle des élus européens sera essentiel pour

of the Parliament - that the process of enlargement is positively balanced with the need to endow the process of integration with additional depth.

7. The preparation for and debates on the ratification of Maastricht Treaty showed, however, that the Union must be brought into being by means of more transparent procedures, while the essential features of the final project must be better defined.

8. Democracy, solidarity and subsidiarity are the essential components of a Union on a federal basis:

** the democratic aspect is the essential prerequisite for bringing citizens closer to the institutions which represent them and for founding the action of the Union on their actively expressed support;*

** solidarity among peoples and States is the essential prerequisite for combatting intolerance and halting the seemingly inexorable scourge of unemployment;*

** the positive application of the principle of subsidiarity is the essential prerequisite for guaranteeing an efficient distribution of powers and democratic controls at all levels.*

9. A Union based on federal principles cannot be achieved by means of an international treaty, drafted in an Inter-governmental Conference which takes its decisions unanimously and in which the representatives of the governments are required to defend the narrow interest of their own country. Such a Union must be founded on a pact drawn up by the elected representatives of all those peoples wishing to form a part of it. It is in this way that transparency of the European integration will be guaranteed and that the consent of the citizens will be able to be obtained.

10. To call for such a pact means demanding that the Union must be endowed with a Constitution drawn up by the European elected representatives, i.e. by the Parliament which is the only body where the citizens of the Union are legitimately represented as such and which is in a position to prepare a draft conceived from a genuinely European standpoint.

11. The European Parliament has affirmed the need to endow the Union with a democratic Constitution. It is up to the Parliament elected in June 1994 to draw up a draft to this end and to forward it to the national governments and Parliaments with the request that they examine and adopt it. A Convention attended by the members of the European Parliament and the national Parliaments should be held before 1996.

12. No single Member State must be in a position to prevent a majority of its partners from advancing without it and from promoting a federal Union endowed with democratic Constitution.

13. A fundamental stage of the Union will begin, accordingly with the elections of June 1994. The role of the European elected representatives will be essential in guiding and inspiring such action and



guider et animer une telle action, qui ne pourra être gagnée que s'ils sauront être tenaces et utiliser tous les pouvoirs dont ils disposent pour surmonter les obstacles et convaincre les hésitants.

14. Grâce à leur participation massive, les citoyens auront le pouvoir de déterminer les choix de leurs élus et de donner à l'action de leur Parlement la légitimité démocratique essentielle pour achever la construction de l'Union européenne.

(Adopté par les sept-cents délégués du Mouvement Européen International lors de la Convention sur la « Constitution fédérale » à Bruxelles, le 25 mars 1994)

Le nouveau « compromis de Luxembourg »

On s'y attendait depuis quelques semaines: le nouveau « compromis de Luxembourg » est arrivé ! Réunis à Ioannina, les Ministres des Affaires Etrangères des Douze devaient réussir la cadrature du cercle. D'une part, relever la minorité de blocage à 27 voix afin de respecter le principe de l'adaptation arithmétique du seuil de la majorité qualifiée et de préserver les chances d'obtenir l'avis conforme du PE; d'autre part, donner des garanties politiques et juridiques contraignantes au Royaume Uni et à l'Espagne, qui exigeaient la modification des équilibres politiques au sein du Conseil au profit des « grands » Etats membres. La solution retenue a été celle d'une décision du Conseil (et non d'une simple déclaration, comme il avait été proposé par la présidence grecque), approuvée par les pays en voie d'adhésion. Selon cette décision, « si des Etats membres représentant entre 23 et 26 voix s'opposent à une prise de décision à la majorité qualifiée » le Conseil cherchera à aboutir dans un délai raisonnable (dont la durée n'est pas précisée, contrairement à la première formulation de la présidence grecque: et deux !) à une solution satisfaisante qui réunisse au moins 68 voix (au lieu de 64). Cette formule rappelle de très près le néfaste « compromis de Luxembourg », qui a empêché - pendant 20 ans (à des rares exceptions près) le vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil: avec la circonstance aggravante que le « compromis de Luxembourg » ne visait que les seuls cas d'intérêts « très importants ». Les optimistes invétérés souligneront certes que ce nouveau compromis de Luxembourg ne s'appliquera que jusqu'à la Conférence Intergouvernementale de 1996 et que tout Etat membre, ainsi que la Commission, pourront toujours demander un vote, avec l'accord d'une majorité simple d'Etats membres, en application du Règlement intérieur du Conseil. D'autres « habitués » du Charlemagne font valoir que seulement quelques dossiers agricoles méditerranéens pourront être bloqués par une minorité de 23 voix (Espagne, Italie et Grèce) de même que le statut de la société européenne - sur la table du Conseil depuis... 20 ans ! - bloqué par UK, Allemagne et Irlande. D'autre part, pourquoi s'émouvoir outre

success will be forthcoming only if they demonstrate their perseverance and use all the powers at their disposal to overcome the hurdles and to gain the support of the hitherto unconvinced.

14. Thanks to their mass participation, the citizens will be in a position to determine the choices taken by their elected representatives and to endow the action of their Parliament with the democratic legitimacy essential for completing the edification of European Union.

(Adopted by the 700 delegates of the International European Movement at the Convention on « The Federal Constitution », Brussels 25 March 1994)

The new « Luxembourg compromise »

We have been expecting it for some weeks: the new « Luxembourg compromise » has arrived. The Ministers of Foreign Affairs of the Twelve meeting in Ioannina were deemed to succeed in squaring the circle. On the one hand, they had to raise the blocking minority to 27 votes in order to respect the principle of the arithmetic adaptation of the qualified majority and to be sure to get the assent of the European Parliament. On the other hand, they had to give binding political and juridical guarantees to the UK and to Spain, which requested the modification of the political balances within the Council in favour of the big countries. The retained solution has been a decision of the Council (and not a simple declaration as it was proposed by the Greek presidency) approved by applicant countries. According to this decision, « if a number of member states representing between 23 and 26 votes are opposed to a decision by qualified majority, » the Council will try to find a satisfying solution « within a reasonable delay » (whose length is not defined, contrary to the Greek proposal), able to gather at least 68 votes (instead of 64). This formulation reminds closely the evil « Luxembourg compromise » that prevented for 20 years -except for some few cases- the qualified majority vote within the Council. But then, at least, the Luxembourg compromise was only referred to decisions touching « very important interests ». Inveterate optimists will certainly underline the fact that this new Luxembourg compromise will be implemented only till the 1996 IGC and that all Member States as well as the Commission will always have the possibility to ask for a vote, if a simple majority of Member States agree and according to the internal rule of the Council.

Other « habitués » of Charlemagne argue that some mediterranean agriculture issues could be blocked by a majority of 23 votes (Italy, Spain and Greece) as well as the statute of the European society - lying on the table of the Council since 20 years now... - blocked by Ireland, Germany and UK. On the





mesure du maintien de facto de la minorité de blocage à 23 voix, alors même que le Conseil ne met jamais en minorité deux « grands » Etats membres ? A ces arguments, les pessimistes ou - à proprement parler - les réalistes peuvent rétorquer que l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil n'a jamais été appliqué pour demander un vote, le Conseil y procédant toujours de manière consensuelle à l'initiative de la Présidence en exercice. Encore, la Commission - qui fait appel au Règlement intérieur du Conseil - oublie qu'elle n'a jamais utilisé ses pouvoirs pour demander le recours à un vote à la majorité qualifiée. D'autre part, la déclaration faite par la Commission - sur le caractère de « non-précédent » de la solution retenue à Ioannina - n'a même pas été inscrite au PV de la Conférence des Etats Membres pour l'élargissement. Enfin, si le maintien, de facto, de la minorité de blocage à 23 voix n'avait pas des véritables conséquences pratiques, pourquoi les gouvernements britannique et espagnol y étaient tellement attachés ? La réalité est que certains Etats membres ont cherché (et, à ce stade, semblent avoir obtenu, grâce à la résignation des autres) de modifier la capacité décisionnelle de l'Union élargie, sous prétexte du fait que le Club des 12 changerait de nature en passant à 16 membres. Ce même raisonnement n'avait pas été fait au moment de l'entrée de 3 pays « nordiques » totalisant 16 voix sur 58 voix en 1972 ni à l'occasion de l'élargissement successif à 3 pays du Sud totalisant 18 voix sur 76 par la suite. Si la conclusion est que le Club des 12 change de nature en s'élargissant à 16, alors le PE serait légitimé à réclamer que l'ensemble des règles du Club soient modifiées et non pas uniquement la capacité décisionnelle du Conseil. A ce titre, le changement de la pondération des voix au sein du Conseil pourrait être justifié, mais il devrait être accompagné de l'accroissement parallèle des pouvoirs du PE, celui-ci tenant compte - davantage que le Conseil - du poids de la population de chaque Etat membre. Le PE voudra-t-il poursuivre cette bataille, déjà annoncée dans de nombreuses résolutions ou cèdera-t-il une fois de plus à la volonté tenace de certains gouvernements ?

other hand, why getting so upset about a « de facto » keeping of a blocking minority, if in reality the Council never puts two big states in minority? To these arguments, the pessimists - or should we say the « realists »? - easily answer that art. 7 of the Council Internal rules of procedure was never implemented to ask for a vote: a vote is usually carried on a decision by consensus and on initiative of the Presidency in office. Furthermore, the Commission- calling on the internal rules of the Council- forgets that it never used its powers to ask for a vote by qualified majority. On the other hand, the declaration of the Commission on the « non - precedent » character of the solution adopted in Ioannina was not even included in the minutes of the Conference of the Member States on enlargement.

Finally, if the blocking minority at 23 votes did not have any concrete consequence, why should the British and the Spanish governments be so attached to it? The reality is that some Member States tried - and they succeeded so far, thanks to the resignation of the others - to modify the decision taking capacity of the enlarged Union, pretending that the Club of the 12 would change its nature when becoming the Club of the 16. This very reasoning was not done neither at the moment of the adhesion of three « nordic » countries in 1972, representing 16 votes on 58, nor in occasion of the successive enlargement to three southern states gathering 18 votes on 76.

If the conclusion of all this is that the Club of the 12 changes its nature by becoming the Club of the 16, than the EP will be legitimized to ask that the whole of the rules of the Club be modified and not only the decision taking capacity of the Council.

The change of the weighing of the votes within the Council could thus be accepted only if at the same time the powers of the EP are increased, as this latter represents more closely the weight of the population of each Member State. Will the EP fight this battle already announced in several resolutions or will it once more give up to the hard will of some Member States?



CROCODILE

Rédacteur en chef : Joannis Papageorgiou.

Secrétaire de rédaction : Laura Autore.

Lettre bimestrielle, fondée par Altiero Spinelli, Felice Ippolito et Pier Virgilio Dastoli en octobre 1980 pour soutenir l'action du Club Crocodile et l'élaboration du projet de Traité instituant l'Union européenne par le Parlement européen. Publiée en français et en anglais, avec le soutien du Club Crocodile pour l'Union européenne et la collaboration des Intergroupes parlementaires fédéralistes.

Co-présidents : John Pinder et Francesco Gui.

Ont collaboré à cette Lettre : Scott Crosby, Fabio Colasanti, Monica Frassoni, David Martin, Francesco Meggiolaro, Théodoros Panagalos.

Direction : rue Froissart 119, Bte 23, B-1040 Bruxelles, tél. 284.33.41, Fax 284.91.28.

Imprimée par : Imprimerie De Beys, chaussée de Waterloo 1245, B-1180 Bruxelles, tél. 374.17.25, Fax 374.44.62.

Crocodile est envoyé à tous ceux qui acceptent de participer aux frais de rédaction, de traduction, d'impression et de diffusion, moyennant une contribution de 2000 FB (minimum) par an, à verser en faveur du Club Crocodile pour l'Union européenne, BBL 310-0586677-10, Bruxelles.

L'idée graphique de **Crocodile** a été imaginée et dessinée par **Sergio Ruffolo**.

Lettres publiées depuis octobre 1980 : 52.



8 Le compromis de Ioannina

Voici le texte du compromis adopté par les Douze et accepté par les quatre pays candidats :

« Les Douze Etats membres actuels de l'Union européenne sont convenus que, dans l'hypothèse où quatre nouveaux Etats membres rejoindront l'Union, le seuil nécessaire pour la majorité qualifiée requis par les Traités sera fixé à 64 voix. Ils sont également convenus que la question de la réforme des institutions, y compris celle de la pondération des voix et du seuil de la majorité qualifiée au Conseil, sera abordée lors de la Conférence des représentants des gouvernements des Etats membres qui sera convoquée en 1996, conformément à l'article N, paragraphe, du traité sur l'Union européenne.

Par ailleurs, ils sont convenus d'inviter le Parlement européen, le Conseil et la Commission d'établir un rapport sur le fonctionnement du Traité sur l'Union européenne. Ces rapports alimenteront le travail d'un groupe de réflexion de Représentants des ministres des affaires étrangères qui devait être créé par le Conseil européen de Corfou et commencer à travailler mi-1995. Ce groupe travaillera en association avec le Parlement Européen. Il préparera, entre autres, des options fondées sur les positions et les arguments des Etats membres sur la pondération des voix et sur le seuil de la majorité qualifiée, en tenant compte d'un futur élargissement. Ces options devront concilier la nécessité de l'efficacité du processus et la continuation du développement démocratique des institutions.

Ils ont pris note de ce que le Conseil a décidé que, si des Etats membres du Conseil représentant un total de 23 à 26 voix indiquent leur intention de s'opposer à la prise d'une décision par le Conseil à la majorité qualifiée, le Conseil fera tout ce qui est en son pouvoir pour aboutir, dans un délai raisonnable et sans porter préjudice aux limites obligatoires de temps fixées par les traités et le droit dérivé, comme par exemple dans les articles 189B et 189C du traité instituant la Communauté européenne, à une solution satisfaisante qui puisse être adoptée par 68 voix au moins. Pendant cette période, et toujours dans le respect du Règlement intérieur du Conseil, le Président déploie, avec l'assistance de la Commission, toute initiative nécessaire pour faciliter la réalisation d'une plus large base d'accord au sein du Conseil. Les membres du Conseil lui apportent leur concours.

Ils sont enfin convenus que les différents éléments de la présente décision resteront applicables jusqu'à l'entrée en vigueur d'un amendement aux traités, à la suite de la Conférence de 1996. »

The « Ioannina » compromise

Hereunder the text of the compromise adopted by the Twelve and accepted by the four applicant states:

« The Twelve present-day Member States of the European Union agreed that, in the event four new Member States join the Union, the threshold for qualified majority required by the Treaties will be set at 64 votes. They also agreed that the question of the reform of the institutions, including the weighing of votes and the qualified majority threshold in the Council, will be addressed at the Conference of Representatives of the Governments of the Member States to be convened in 1996, in accordance with Article N, paragraph 2 of the Treaty on European Union.

The Twelve also agreed to invite the European Parliament, the Council and the Commission to draw up a report on the functioning of the Treaty on European Union. Its report will fuel the work of a study group of Representatives of the Foreign Ministers which is expected to be created by the European Council in Corfu, and to begin its work in 1995. This group will work in association with the European Parliament. It will prepare, inter alia, options based on the Member States' positions and arguments on the weighing of votes and the qualified majority threshold, taking account of a future enlargement. These options must reconcile the need for the effectiveness of the decision-making process and the continuing democratic development of the institutions.

The Twelve took note of the Council's decision that, if Members of the Council representing a total of 23 to 26 votes indicate their intention to oppose the taking of a Council decision by qualified majority, the Council will make every effort to find a satisfactory solution that can be adopted by at least 68 votes, within a reasonable period and without prejudicing the compulsory limits fixed by the treaties and secondary law, for example, in Articles 189B and 189C of the Treaty establishing the European Community. During this period, and also in compliance with the Council's Rules of Order, the President shall take every initiative, with assistance from the Commission, to try to build a wider basis of agreement within the Council. The Council Members shall assist him in this effort.

The Twelve also agreed that the different elements of this Declaration shall remain applicable until the entry into force of an amendment to the treaties, following the 1996 conference. »

Crocodile : lettre aux Parlements d'Europe a été conçu pour faire connaître les points de vue des Intergroupes fédéralistes constitués au sein du Parlement européen, dans les Parlements nationaux et dans les autres organes élus.

Crocodile représente aujourd'hui un instrument de communication et d'information indispensable pour les élus et les électeurs européens.





Le progrès du Livre Blanc

La majorité des mesures pour combattre le chômage identifiées dans le Livre Blanc de la Commission et reprises en partie par le « Programme d'Action » du Conseil européen, relèvent de la responsabilité des Etats membres. Néanmoins, la Communauté a un rôle significatif à jouer dans leur mise en oeuvre puisque l'action dans chaque pays peut tirer un encouragement et des leçons utiles de l'expérience des autres. Un contrôle commun des progrès est donc crucial. En plus, il y a différentes mesures qui peuvent tomber aussi parmi les compétences de la Communauté. En se basant sur l'importance du rôle de la Communauté, un programme de travail intense a été mis sur pied. Des progrès ont été faits dans cinq secteurs principaux: i) l'approfondissement du marché intérieur; ii) la mise en place de réseaux trans-européens; iii) et d'une infrastructure européenne d'information; iv) le renforcement du fonctionnement du marché du travail; v) et de la performance macro-économique.

Le marché intérieur

La Commission est en train de codifier et de simplifier la législation communautaire. Elle espère d'être en mesure d'arriver bientôt à des propositions sur la politique législative et technique en vue de mettre en lumière l'analyse des coûts - bénéfices de ses propositions, de mieux définir le besoin d'une action communautaire et son intensité en vue d'en maintenir ce qui est nécessaire, et de renforcer la consultation avec les parties intéressées avant que ces propositions soient faites. La Commission est aussi en train de mettre à point la façon d'accélérer l'achèvement du marché intérieur dans les secteurs où la concurrence est encore limitée (comme les télécommunications, l'énergie et les services postaux) et les moyens de renforcer la politique de concurrence et le contrôle des aides d'Etat. Elle est aussi en train de travailler sur l'initiative d'aider les PME à bénéficier du marché intérieur. Un programme intégré pour les PME, qui devrait être présenté en juin, comprendra des propositions pour renforcer l'environnement fiscal, administratif et législatif pour aider la compétitivité des PME, y inclus la simplification des règles et des pratiques administratives et les actions pour faciliter leur information et leur engagement dans le secteur des services. La Commission a enfin entamé un audit sur les effets des règles sur l'emploi. Cet audit sera concentré dans la première phase sur un nombre limité de mesures comme les règles sociales et du travail, les éco-taxes, l'accès aux activités économiques et aux professions libérales et la législation de certains secteurs. Il couvrira en même temps les règles de la Communauté et des Etats membres.

Le réseau trans-européen

Le travail dans ce domaine est en train de progresser dans trois directions: l'adoption des

The Progress of the White Paper

The majority of the measures to fight unemployment identified in the Commission's White Paper, and partly taken on board in the European Council's « Action Programme », are the responsibility of Member States. Nevertheless, the Community has a significant role to play in their implementation since action in each country can draw encouragement and useful lessons from the experience of the others. Joint monitoring of the progress is therefore crucial. In addition, there are various measures which also fall within the competence of the Community.

Acknowledging the importance of the role the Community, an intensive work programme has been set up. Work is advancing in five main areas: i) the deepening of the internal market, ii) the establishment of the trans-European networks and iii) of a European information infrastructure, iv) the improvement of the functioning of the labour market, and v) improving the macroeconomic performance.

Internal market

The Commission is working on the codification and simplification of Community legislation. It hopes to be able to arrive soon at proposals on legislative policy and technique in order to enhance the cost-benefits analysis of its proposals, better assess the need for Community action and its intensity in order to keep it to what is necessary, and to improve the consultation with interested parties before actual proposals are made. The Commission is also focusing on how to accelerate the completion of the internal market in those sectors where competition is still restricted (such as telecommunications, energy and postal services), and on the means to improve the efficiency of competition policy and the control of state aids. It is also working on an initiative to help SMEs to benefit from the internal market. An integrated programme for SMEs, which should be presented in June, will contain proposals to improve the fiscal, administrative and regulatory environment to enhance the competitiveness of SMEs, including the simplification of regulations and administrative practices and through action to facilitate their information and their involvement in the services sectors. Finally, the Commission has started carrying out an audit on the effect of regulations on employment. This audit will concentrate in a first phase on a limited number of measures in areas such as social and labour regulations, the environment, taxation, access to economic activities or professions, and the regulations of certain sectors. It will cover regulations both at Community and Member State level.

Trans-European networks

Work in this area is proceeding in three directions:



derniers plans, l'approbation des projets prioritaires et leur exécution. Faisant suite à la présentation des plans pour le gaz et l'électricité en janvier, la Commission a établi en mars les propositions pour les plans concernant les aéroports, les ports maritimes et les chemins de fer conventionnels. Ceci ouvre la voie à l'adoption, en juin, d'une position commune qui unifiera tous les plans de transport dans un seul plan de transports de nature multimodale.

Le groupe de représentants personnels des chefs d'Etat et de gouvernement (le Groupe Christophersen) s'est réuni le 11 mars et a examiné en détail les critères de sélection des projets et les priorités dans les secteurs des transports et de l'énergie. Dans la réunion du 11 avril, les discussions sur les projets prioritaires a continué avec l'objectif d'adopter une liste définitive. Une première série de projets dans le secteur de l'environnement a été aussi discutée. On espère que beaucoup de projets soient en voie de réalisation à l'occasion du Conseil européen de Corfou en juin.

Le groupe est aussi en train d'analyser le financement des projets. La BEI semble prête à ajouter des moyens supplémentaires à la disposition des réseaux. La définition des besoins pour des financements complémentaires sera décidée cas par cas, en se basant sur l'expérience des projets adoptés. Les représentants personnels des chefs d'Etat et de gouvernement informeront le Conseil sur leurs conclusions intérimaires eu regard au besoin de financement supplémentaire, à la lumière des résultats des séminaire sur les projets. Une proposition sur la réglementation dans le but d'accélérer le financement des réseaux a été présentée par la Commission au Conseil du 2 mars.

Les infrastructures d'information

Après l'accord entre la Commission et le Conseil sur sa composition en février, le Groupe Bangemann s'est réuni pour la première fois le 15 février pour établir son programme de travail. Son objectif est de présenter un rapport au Conseil européen en juin, en proposant des mesures pour faciliter l'interopérabilité des réseaux et pour créer des services de base européens et leur mise en oeuvre. Un programme opérationnel sera préparé immédiatement après.

Ce groupe a mis en place deux groupes de travail. Le premier, présidé par M. Carlo De Benedetti, examinera les marchés, les applications et les infrastructures. Le deuxième, présidé par M. Etienne Davignon, discutera de la concurrence et des aspects législatifs. Le groupe semble estimer qu'une libéralisation ultérieure et substantielle des secteurs de télécommunications sera nécessaire pour favoriser le développement et l'innovation.

Le renforcement du fonctionnement du marché du travail

Dans ce secteur (celui des « systèmes d'emploi », dans le langage utilisé par le Livre Blanc), qui est

adoption of the remaining masterplans, approval of priority projects, and their execution.

Following the presentation of the draft masterplans for gas and electricity in January, the Commission tabled in March the proposals for masterplans for airports, seaports and conventional railways. This opens the way to the adoption, by June, of a common position which will merge all transport masterplans into a single transport masterplan of multimodal nature.

The group of personal representatives of the Heads of State and Government (Christophersen Group) met on 11 March and examined in detail the criteria for the selection of projects and the priorities in the transport and energy area. In the meeting on 11 April, the discussions on the priority projects continued with the objective of adopting a definitive list. A first series of projects in the area of the environment were also discussed. It is hoped that several projects will already be under way by the time the European Council meets at Corfu in June.

The group is also analyzing the financing of the projects. The European Investment Bank appears ready to put additional means at the disposal of the networks. The assessment of the needs for complementary financing will be done on a case by case basis, drawing on the experience of the projects adopted. The personal representatives of the Heads of State and Government will inform the Council of their preliminary conclusions as regards additional financing needs in light of the results of project seminars. A proposal for a regulation aiming at accelerating the financing of the networks was put forward by the Commission to the Council on 2 March.

Information infrastructures

After the Council and the Commission agreed on its composition in February, the Bangemann group met for the first time on 15 February to establish its work programme. Its objective is to present a report to the European Council in June, proposing measures to facilitate the interoperability of networks and to create European basic services and applications. An operational programme will be prepared immediately afterwards.

This group has set up two working groups. The first, chaired by Mr Carlo De Benedetti, will examine the markets, the applications and the infrastructures. The second, chaired by Mr Etienne Davignon, will discuss the competition and regulatory aspects. The group appears to consider that further and substantial liberalisation of the telecommunications sector will be necessary to favour development and innovation.

Improvement of the functioning of the labour market

In this area (that of the « employment systems » in the jargon used in the White Paper), which is





principalement de la compétence des Etats membres, il y a beaucoup à faire. Des actions sont nécessaires pour couvrir les secteurs indiqués par le Conseil européen et pour se concentrer: i) sur une formation plus adaptée aux besoins du marché et organisée sur des bases permanentes, ii) sur la flexibilité du marché du travail nécessaire à s'adapter à la situation sur le marché dans une façon plus décentralisée, iii) sur l'élimination des obstacles à un organisation du travail plus efficace, iv) sur l'utilisation meilleure des fonds publics dans les politiques du marché du travail, v) et sur les efforts pour réduire les coûts non-wage et pour faciliter l'intégration des jeunes dans le marché du travail. Le Conseil Eco-Fin a demandé au Comité de Politique Economique de contrôler les progrès qui sont en train d'être faits dans ce secteur au niveau national et communautaire et de lui faire rapport régulièrement. Un premier rapport est attendu en janvier.

La Commission examine aussi, ensemble avec les ministres du travail et des affaires sociales, l'évolution de la situation dans chaque Etat membre et elle réfléchit sur les meilleurs moyens pour faciliter l'adoption des réformes nécessaires et la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le Livre Blanc, d'une façon adaptée à la situation de chaque pays. Cette réflexion sera étendue aux moyens de créer des emplois dans des services en proximité et dans des activités à bas contenu productif.

Renforcer la performance macro-économique

Le 23 mars, la Commission a adopté le rapport annuel pour 1994. Dans le passé, ce rapport - après son adoption par le Conseil Eco-Fin - avait constitué une référence pour l'orientation de la politique économique de la Communauté. Le traité de Maastricht a maintenant attribué ce rôle aux « orientations de politique économique » (art. 103). Dans cette nouvelle situation, la Commission a décidé de maintenir le rapport annuel économique et de le présenter sous sa seule responsabilité, quelques mois avant l'adoption de ses propositions pour les « orientations ». La Commission souhaite que la publication du rapport ouvrira un débat public sur la politique économique à partir duquel on pourra dessiner l'élaboration des orientations.

Dans cet esprit, la Commission prendre acte avec satisfaction de l'adoption par le PE et le CES des avis sur le rapport économique annuel. La Commission devrait adopter sa recommandation sur les « orientations » le 25 mai.

En plus du travail dans ces cinq secteurs, la Commission est en train de contribuer à maintenir la discussion sur le Livre Blanc ouverte à travers la Communauté dans des séminaires, des présentations, des visites dans les différentes capitales des pays membres. Après la pause d'été, la Commission envisage de présenter une stratégie d'ensemble pour relancer la compétitivité de l'industrie européenne, sur la base des suggestions du Livre Blanc.

mainly of Member States' competence, there is much to be done. Action will need to cover the areas indicated by the European Council and concentrate on training more adapted to market needs and organized on a permanent basis, on providing the labour market the necessary flexibility to adjust to the situation of the market in a more decentralised way, on removing obstacles to a more efficient work organisation, on the better use of public funds in labour market policies, and on the efforts to reduce non- wage costs and to facilitate the integration of young people into the labour market.

The EcoFin Council has asked the Economic Policy Committee to monitor progress being made in this area at both the national and at the Community level and to report to it regularly. A first report is expected in June.

The Commission is also examining, together with labour Ministers in the Social Affairs Council, the evolution of the situation in the Member States, and is reflecting on the best means to facilitate the adoption of the necessary reforms and to implement the recommendations contained in the White Paper in a manner adapted to the situation of each country. This reflection will extend to the means of creating jobs in proximity services and low productivity activities.

Improving the macroeconomic performance

On March 23rd, the Commission approved the 1994 Annual Economic Report. In the past, this report, after its approval by the EcoFin Council, constituted the reference for the economic policy orientation of the Community. The Maastricht Treaty has now attributed this role to the « broad economic policy guidelines » (art. 103). In this new situation, the Commission decided to retain the Annual Economic Report and to present it, under its sole responsibility, some months prior to the adoption of its proposals for the « guidelines ».

The Commission hopes that the publication of the report will spark off a public economic policy debate on which it can draw for the drafting of the guidelines.

In this light, the Commission welcomes the adoption by the European Parliament and the Economic and Social Committee of opinions on the Annual Economic Report. The Commission is expected to adopt its recommendation on the « guidelines » on May 25th.

In addition to work in these five areas, the Commission is contributing to keeping the discussion on the White Paper issues alive throughout the Community through seminars, presentations and visits in the various capitals by its members. After the summer break, the Commission intends to present a comprehensive strategy to foster the competitiveness of European industry, based on the recommendations of the White Paper.



Calendrier des activités européennes

Avril

- 18 : Session du PE, Strasbourg
- 21 : Conseil Affaires Intérieures, Luxembourg
- 22 : Colloque du Mouvement Européen sur l'élargissement à l'Est, Zagabria
- 22 : Colloque des réalités européennes du présent, Bruxelles
- 24 : Congrès du CDS sur l'Europe, Paris
- 25 : Conseil Eco-Fin, Luxembourg
- 25 : Séminaire CEPS sur « Union Européenne », Bruxelles
- 26 : Commission Institutionnelle, Bruxelles
- 26 : Parlement européen des jeunes, Bruxelles
- 27 : Comité exécutif du Mouvement Européen International, Bruxelles
- 28 : Inauguration de l'Exposition « Altiero Spinelli : la bataille pour l'Europe », Milan
- 30 : Comité fédéral de l'Union Européenne des Fédéralistes, Genève

Mai

- 2 : Dernière session du PE, Strasbourg
- 3 : Elections aux Pays-Bas
- 4 : Conférence ECSA sur « Fédéralisme et subsidiarité », Bruxelles
- 7 : Colloque du Mouvement Européen International sur le Livre Blanc, Athènes
- 8 : Elections en Hongrie
- 9 : Fête de l'Europe
- 9 : Conseil UEO, Luxembourg
- 16 : Conseils Affaires Générales et Eco-Fin, Bruxelles
- 23 : Elections du Président Fédéral en Allemagne
- 24 : Conférence du CCRE sur « l'environnement », Aalborg
- 26 : Conférence sur « Le pacte de stabilité en Europe », Paris
- 31 : Conférence des Pouvoirs Locaux et Régionaux d'Europe, Strasbourg

Juin

- 3 : Conférence sur la Politique Régionale, Athènes
- 6 : Conseil Eco-Fin, Bruxelles
- 6 : Conférence des Présidents des Parlements du Conseil de l'Europe, Strasbourg
- 7 : Sommet OCDE, Paris
- 9-12 : **Elections européennes**

Agenda of European Activities

April

- 18 : *Plenary session of the EP, Strasbourg*
- 21 : *Internal Affairs Council, Luxembourg*
- 22 : *Colloquium of the European Movement on « enlargement to the East », Zagreb*
- 22 : *Colloquium on « Present European realities », Brussels*
- 24 : *Congress of CDS on Europe, Paris*
- 25 : *Eco-Fin Council, Luxembourg*
- 25 : *CEPS Seminar on « European Union », Brussels*
- 26 : *Institutional Committee of the EP, Brussels*
- 26 : *European Parliament for Young People, Brussels*
- 27 : *Executive Committee of the International European Movement, Brussels*
- 28 : *Opening of the exhibition « Altiero Spinelli : the fight for Europe », Milan*
- 30 : *Federal Committee of the European Federalist Union, Geneva*

May

- 2 : *Last Plenary of the EP, Strasbourg*
- 3 : *Elections in the Netherlands*
- 4 : *Conference ECSA on « Federalism and Subsidiarity », Brussels*
- 7 : *Colloquium of the International European Movement on the White Paper, Athens*
- 8 : *Elections in Hungary*
- 9 : *Fête de l'Europe*
- 9 : *WEU Council, Luxembourg*
- 16 : *General Affairs and Eco-Fin Councils, Brussels*
- 23 : *Elections of the Federal President in Germany*
- 24 : *CCRE Conference on « Environment », Aalborg*
- 26 : *Conference on « The stability pact in Europe », Paris*
- 31 : *Conference of the Local and Regional Authorities of Europe, Strasbourg*

June

- 3 : *Conference on Regional Policy, Athens*
- 6 : *Eco-Fin Council, Brussels*
- 6 : *Conference of the Presidents of the Parliaments of the Council of Europe, Strasbourg*
- 7 : *OECD Summit, Paris*
- 9-12 : **European Elections**

